



CFE CGC - CFDT - CFTC - CGT - FSU - Solidaires - UNSA

# En 2014, faisons de l'égalité professionnelle une réalité

Nos organisations sont engagées depuis de nombreuses années dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette égalité dont l'idée même est aujourd'hui, dans le débat public, l'objet de remises en cause que nous dénonçons.

L'accès à l'emploi est un moyen d'émancipation et d'autonomie déterminant pour les femmes. Notre engagement a notamment débouché sur plusieurs accords dans le privé comme dans la fonction publique. Cependant, nous rencontrons de grandes difficultés pour mettre en œuvre ces accords, notamment du fait de l'insuffisance de l'évaluation et des sanctions. La négociation sur les questions d'égalité professionnelle et de classification reste très insuffisante dans les entreprises, les branches et la fonction publique.

En 2014, alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes, que 6 lois successives et de nombreux accords ont affirmé le principe de l'égalité salariale, il y a toujours 27% d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Seules 66% des femmes sont en emploi, alors que la moyenne est de 75% chez les hommes et 11,6% sont en CDD (7,6% des hommes).

Cet écart de rémunération est principalement lié à 4 facteurs:

- Le temps partiel, qui concerne à plus de 80% des femmes.
- La concentration des femmes dans 12 familles de métiers socialement et financièrement dévalorisés.
- Les inégalités de déroulement de carrière et le plafond de verre.
- Ce que l'on pourrait appeler de la « discrimination pure ».

Cette situation doit interpeller chacun quant à ses responsabilités :

- Les organisations syndicales, pour s'emparer au quotidien de l'égalité professionnelle.
- Le patronat pour que l'égalité professionnelle soit considérée comme une priorité.
- Le législateur quant à sa responsabilité de garantir l'effectivité du droit.
- L'éducation nationale et les structures d'accueil des jeunes enfants pour participer à la lutte contre les stéréotypes.

À l'occasion du 8 mars 2014, nous souhaitons rappeler notre détermination à agir et à mobiliser les salariés pour mettre fin à ces inégalités.

Pour cela, nous nous engageons ensemble dans les territoires, les branches, les entreprises et la fonction publique à travailler pour :

- Limiter le recours aux contrats à temps partiels, renchérir pour les employeurs le coût des emplois à temps partiel et renforcer la protection sociale des salariés.
- Promouvoir la mixité des métiers et des filières scolaires et universitaires. De l'école à l'entreprise, lutter contre les stéréotypes de genre, notamment par des formations dédiées.
- Dans le cadre des négociations de classification, adopter une évaluation non discriminante des emplois, agir pour la revalorisation des métiers à prédominance féminine et pour la reconnaissance des compétences et des qualifications
- Dans le cadre des négociations sur les accords égalité dans les branches, les entreprises et la fonction publique, proposer des dispositions pour lutter contre les inégalités de carrière

- Dans le cadre des négociations salariales, supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et s'attaquer aux mécanismes qui renforcent les inégalités (part variable, mécanismes indemnitaires).
- Garantir la prise en compte des risques et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- Lutter contre les inégalités de pension en augmentant les minimas vieillesse et en renforçant les mécanismes compensatoires.
- Avancer vers un temps de travail et une organisation du travail permettant une bonne articulation entre vie personnelle et vie professionnelle pour toutes et tous, ainsi qu'une parentalité partagée.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en renforçant la prévention sur les lieux de travail et la protection des victimes.
- Identifier et lutter contre les mécanismes du plafond de verre et permettre l'accès des femmes à toutes les

fonctions de direction dans l'entreprise comme dans la fonction publique.

Pour atteindre l'égalité professionnelle, il est indispensable de développer les lieux d'accueil pour la petite enfance, de répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie, de renforcer les services publics appuyés sur des emplois stables et de favoriser une politique familiale compatible avec ces objectifs.

Nous interpellons les pouvoirs publics pour que l'ensemble des politiques publiques soient menées et évaluées à l'aune de l'égalité.

Nous avons l'ambition de faire vivre cette déclaration au quotidien, dans les territoires, les branches, les entreprises et les services publics pour que l'égalité devienne enfin une réalité.

### CONTACTS PRESSE

CFE-CGC : Pierre Jan / 06 32 05 69 02

CFDT : Damien Cerqueus / 06 43 75 92 73

CFTC : Laëtitia Barthelemy / 06 33 26 08 71

CGT : Marie-Laure Fétouche / 06 80 62 02 74

FSU : Guillaume Prioux / 06 50 00 35 73

SOLIDAIRES : Cécile Gondard Lalanne / 06 86 74 45 60

UNSA : Emilie Trigo / 06 21 40 16 50

